

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire des membres du conseil de la Municipalité de Lanoraie tenue au 57, rue Laroche, mardi 3 septembre 2024 à 19 h 30.

Sont présents : mesdames Lyne Clermont, Marie-Ève Mondor, Lucie Ouellet, Josée Castonguay, conseillères, et messieurs Martin Lavallée, François Boisjoly, conseillers, sous la présidence de monsieur André Villeneuve, maire.

Assiste également à la séance, monsieur Marc-André Maheu, directeur général et greffier-trésorier, à titre de secrétaire de la séance, et madame Brigitte Beuparlant, directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe.

2024-09-323

#### VÉRIFICATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller François Boisjoly  
APPUYÉ PAR la conseillère Josée Castonguay  
ET RÉSOLU

Que la séance soit ouverte à 19 h 30.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

2024-09-324

#### ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

- (323) 1. Vérification du quorum et ouverture de la séance;  
(324) 2. Adoption de l'ordre du jour;  
(325) 3. Approbation des procès-verbaux du 6 et 15 août 2024;  
4. Information et suivi de dossiers;  
5. Période de questions;  
(326) 6. Administration :  
6.1. Projet de développement rue des Étangs – réception des travaux et autorisation de signature;  
(327) 6.2. Emprunt temporaire pour travaux en cours – immobilisations;  
(328) 6.3. Adoption du règlement 133-1-2024 modifiant le règlement 133-2024 relatif à la tarification – annexe 3;  
(329) 6.4. Avis de motion et dépôt du projet de règlement 138-2024 concernant les règles de contrôle et de suivi budgétaires et la délégation de certains pouvoirs d'autoriser des dépenses, de passer des contrats et autres règles de délégation;  
(330) 6.5. Portail Citoyen – logiciel;  
(331) 6.6. Planification stratégique – budget;  
(332) 6.7. Opérations cadastrales – parc industriel;  
7. Sécurité publique;  
8. Travaux publics :  
(333) 8.1. Nettoyage de fossés et remplacement de ponceaux;  
8.2. Déneigement – chemin d'accès aux puits; **[reporté]**  
(334) 8.3. Équipement de déneigement – souffleur;  
9. Hygiène du milieu :  
(335) 9.1. Travaux d'excavation;  
10. Loisirs et culture :  
(336) 10.1. Fondation J.A. DeSève – demande de subvention;  
10.2. Autres événements – budgets; **[retiré]**  
(337) 10.3. Demande PAC rurales;  
(338) 10.4. Boîte de prêts libre-service;  
10.5. Terrain de soccer – inauguration; **[retiré]**  
11. Urbanisme et mise en valeur du territoire :  
(339) 11.1. Demande de dérogation mineure – 59, rue du Parc-Industriel;  
(340) 11.2. Demande de dérogation mineure – 100, rue Cayer;  
(341-346) 11.3. Demandes de permis PIIA;  
(347) 12. Courrier;  
(348) 13. Approbation des comptes payés et à payer;  
14. Divers;

(349) 15. Période de questions;  
16. Levée de la séance.

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Lyne Clermont  
APPUYÉE PAR le conseiller François Boisjoly  
ET RÉSOLU

Que l'ordre du jour soit adopté.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

**2024-09-325**

**APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX DU 6 ET 15 AOÛT 2024**

CONSIDÉRANT QU'une copie des procès-verbaux a été préalablement transmise aux membres du conseil municipal et qu'ils reconnaissent en avoir pris connaissance.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Marie-Ève Mondor  
APPUYÉE PAR la conseillère Lucie Ouellet  
ET RÉSOLU

Que les procès-verbaux du 6 et 15 août 2024 soient approuvés.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

**PÉRIODE DE QUESTIONS DE 19 H 30 À 19 H 47**

**2024-09-326**

**PROJET DE DÉVELOPPEMENT RUE DES ÉTANGS – RÉCEPTION DES TRAVAUX ET AUTO-SIGNATURE**

CONSIDÉRANT la résolution 2020-09-339 qui visait à permettre la réalisation de travaux municipaux nécessaires au développement de terrains à bâtir sur les rues de l'Ancre, des Caboteurs, des Étangs, du Noroît et des Voiliers;

CONSIDÉRANT QUE ces travaux municipaux d'infrastructures urbaines (installation de conduites d'aqueduc, d'égouts sanitaires et pluviaux, d'ouvrages de rétention et de traitement des sédiments dans les eaux pluviales) ont été réalisés par le promoteur Evocis inc. sur les lots 6 458 142, 6 458 181, 6 458 182 et 6 458 183;

CONSIDÉRANT QUE ces travaux ont été réalisés conformément aux exigences édictées par la Municipalité et que tous les documents requis ont été fournis;

CONSIDÉRANT QU'il avait également été entendu que les lots 6 405 728, 6 458 139, et 6 458 190, seraient cédés afin de permettre l'aménagement de parcs, espaces verts ou passages;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'accepter la cession des lots précédemment mentionnés, et ce, conformément aux ententes intervenues entre Evocis inc. et la Municipalité.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Lyne Clermont  
APPUYÉE PAR la conseillère Marie-Ève Mondor  
ET RÉSOLU

D'autoriser le maire et le directeur général et greffier-trésorier à signer les documents nécessaires au transfert des titres de propriété, en faveur de la Municipalité, des lots 6 405 728, 6 458 139, 6 458 142, 6 458 181, 6 458 182, 6 458 183, 6 458 190, et ce, suivant la réception des garanties et documents suivants :

- Garantie financière d'un montant de 17 216,54 (taxes en sus) couvrant les travaux d'asphaltage réalisés en 2024;
- Garantie financière d'un montant de 5 000,00 \$ (taxes en sus) couvrant les frais reliés à la production de plans tels que construits par l'ingénieur;
- Quittances finales de l'ensemble des sous-traitants ayant dénoncé leur contrat;
- Attestation de la conformité des travaux effectués.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

**2024-09-327**

**EMPRUNT TEMPORAIRE POUR TRAVAUX EN COURS – IMMOBILISATIONS**

CONSIDÉRANT le règlement d'emprunt 132-2024, approuvé par le MAMH, au montant de 1 500 000 \$ pour la réfection des infrastructures municipales;

CONSIDÉRANT QU'à ce jour, une somme de 777 000 \$ a été déboursée dans le cadre de ces travaux, et ce, sans financement permanent.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Lyne Clermont  
APPUYÉE PAR la conseillère Josée Castonguay  
ET RÉSOLU

Que le directeur général et greffier-trésorier soit autorisé à demander, pour et au nom de la municipalité, à la Caisse Desjardins de d'Autray, un emprunt temporaire de 1 000 000 \$.

De plus, que le maire et le directeur général et greffier-trésorier soient autorisés à signer les documents nécessaires à cette demande.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

**2024-09-328**

**ADOPTION DU RÈGLEMENT 133-1-2024 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 133-2024 RELATIF À LA TARIFICATION – ANNEXE 3**

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Marie-Ève Mondor  
APPUYÉE PAR la conseillère Lyne Clermont  
ET RÉSOLU

Que le conseil municipal adopte le Règlement 133-1-2024 relatif à la tarification – Annexe 3, tel que déposé.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

**2024-09-329**

**AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT 138-2024 CONCERNANT LES RÈGLES DE CONTRÔLE ET DE SUIVI BUDGÉTAIRES ET LA DÉLÉGATION DE CERTAINS POUVOIRS D'AUTORISER DES DÉPENSES, DE PASSER DES CONTRATS ET AUTRES RÈGLES DE DÉLÉGATION**

Le conseiller François Boisjoly donne avis de motion indiquant qu'un membre du conseil pourra proposer à la prochaine séance ou à toute autre séance subséquente du conseil un projet de règlement concernant les règles de contrôle et de suivi budgétaires et la délégation de certains pouvoirs d'autoriser des dépenses, de passer des contrats et autres règles de délégation, et dépose le projet de règlement 138-2024, lequel sera adopté à une séance subséquente.

**2024-09-330      PORTAIL CITOYEN – LOGICIEL**

---

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Josée Castonguay  
APPUYÉE PAR la conseillère Marie-Ève Mondor  
ET RÉSOLU

D'autoriser un budget de 12 000 \$, à même le fonds général, pour l'acquisition d'une licence PG Solutions – Demandes en ligne.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

**2024-09-331      PLANIFICATION STRATÉGIQUE – BUDGET**

---

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Josée Castonguay  
APPUYÉE PAR le conseiller Martin Lavallée  
ET RÉSOLU

D'autoriser un budget de 2 000 \$, à même le fonds général, pour l'organisations d'activités de consultation dans le cadre de l'élaboration de la planification stratégique.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

**2024-09-332      OPÉRATIONS CADASTRALES – PARC INDUSTRIEL**

---

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller François Boisjoly  
APPUYÉ PAR la conseillère Marie-Ève Mondor  
ET RÉSOLU

D'autoriser le directeur général et greffier-trésorier à signer les documents nécessaires au morcellement des lots 6 432 518 et 6 574 888.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

**2024-09-333      NETTOYAGE DE FOSSÉS ET REMPLACEMENT DE PONCEAUX**

---

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller François Boisjoly  
APPUYÉ PAR la conseillère Lyne Clermont  
ET RÉSOLU

D'autoriser un budget de 44 600 \$, à même le fonds général, pour le nettoyage de fossés sur le rang Saint-François et la rue René-Rondeau, l'ajout d'un regard sur la canalisation pluviale sur la rue Dansereau et le remplacement de ponceaux sur le rang Saint-Jean-Baptiste et la rue Roy.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

**2024-09-334      ÉQUIPEMENT DE DÉNEIGEMENT – SOUFFLEUR**

---

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Lyne Clermont  
APPUYÉE PAR le conseiller François Boisjoly  
ET RÉSOLU

De procéder à l'acquisition d'un souffleur de Centre agricole Berthier, et qu'un montant maximale de 34 200 \$, à même le fonds général, soit autorisé à cette fin.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

**2024-09-335      TRAVAUX D'EXCAVATION**

---

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Lyne Clermont  
APPUYÉE PAR la conseillère Marie-Ève Mondor  
ET RÉSOLU

D'autoriser un budget de 11 000 \$ pour procéder à la réparation d'un branchement d'égout sanitaire sur la rue Cayer, à même le fonds réservé à cette fin.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

**2024-09-336      FONDATION J.A. DESÈVE – DEMANDE DE SUBVENTION**

---

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Lucie Ouellet  
APPUYÉE PAR la conseillère Josée Castonguay  
ET RÉSOLU

D'autoriser le directeur général et greffier-trésorier à demander une subvention de 10 000 \$ à Fondation J. A. DeSève pour l'année 2025, afin de maintenir l'accès gratuit à la piscine et à la pataugeoire municipales.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

**2024-09-337      DEMANDE PAC RURALES**

---

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Lucie Ouellet  
APPUYÉE PAR le conseiller François Boisjoly  
ET RÉSOLU

D'autoriser la directrice du Service vie citoyenne à déposer une demande dans le cadre du Programme d'aide aux collectivités (PAC) rurales pour un projet de surface de hockey-balle.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

**2024-09-338      BOÎTE DE PRÊTS LIBRE-SERVICE**

---

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Lucie Ouellet  
APPUYÉE PAR la conseillère Marie-Ève Mondor  
ET RÉSOLU

D'autoriser un montant de 1 600 \$, à même le fonds général, pour l'implantation d'une station connectée « Box-up » permettant le prêt de matériel en libre-service.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

**2024-09-339      DEMANDE DÉROGATION MINEURE – 59, RUE DU PARC-INDUSTRIEL**

---

CONSIDÉRANT QUE le conseil a été saisi d'une demande de dérogation mineure au 59, rue du Parc-Industriel;

CONSIDÉRANT QUE le projet est assujéti au règlement sur les dérogations mineures 1004-2001;

CONSIDÉRANT QUE la demande de dérogation mineure vise à autoriser la construction d'un auvent en cour avant ayant une profondeur de 10 mètres, alors que l'article 5.10.1.1 du règlement de zonage 105-92 autorise une profondeur d'auvent d'au plus 2 mètres en cour avant, autorisant une dérogation mineure de 8 mètres;

CONSIDÉRANT les informations et les documents transmis;

CONSIDÉRANT QUE le projet respecte les critères et objectifs du règlement;

CONSIDÉRANT les recommandations du comité consultatif d'urbanisme au conseil municipal – réunion tenue le 20 août 2024.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Marie-Ève Mondor  
APPUYÉE PAR la conseillère Josée Castonguay  
ET RÉSOLU

Que le conseil municipal accepte de faire droit à la dérogation mineure visant à autoriser la construction d'un auvent en cour avant ayant une profondeur de 10 mètres, alors que l'article 5.10.1.1 du règlement de zonage 105-92 autorise une profondeur d'auvent d'au plus 2 mètres en cour avant, autorisant une dérogation mineure de 8 mètres.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

**2024-09-340**

**DEMANDE DÉROGATION MINEURE – 100, RUE CAYER**

---

CONSIDÉRANT QUE le conseil a été saisi d'une demande de dérogation mineure au 100, rue Cayer;

CONSIDÉRANT QUE le projet est assujéti au règlement sur les dérogations mineures 1004-2001;

CONSIDÉRANT QUE la demande de dérogation mineure vise à autoriser la construction d'un garage détaché de 9,75 mètres par 7,32 mètres en cour avant, alors que l'article 3.3.2.1.1.1 du règlement de zonage 269-90 prohibe l'implantation d'un bâtiment accessoire en cour avant et stipule qu'un bâtiment accessoire implanté sur un lot d'angle doit respecter la même marge latérale sur rue que le bâtiment principal, c'est-à-dire 6 mètres, autorisant une dérogation de 4,48 mètres;

CONSIDÉRANT les informations et les documents transmis;

CONSIDÉRANT QUE le projet ne respecte pas les critères et objectifs du règlement;

CONSIDÉRANT les recommandations du comité consultatif d'urbanisme au conseil municipal – réunion tenue le 20 août 2024.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Josée Castonguay  
APPUYÉE PAR le conseiller Martin Lavallée  
ET RÉSOLU

Que le conseil municipal refuse de faire droit à la dérogation mineure visant à autoriser l'implantation d'un garage détaché de 9,75 mètres par 7,32 mètres en cour avant et à 1,52 mètre de la ligne avant-secondaire, alors que l'article 3.3.2.1.1.1 du règlement de zonage 269-90 prohibe l'implantation d'un bâtiment accessoire en cour avant et oblige l'implantation du bâtiment accessoire à 6 mètres de la ligne avant secondaire suivant la possibilité de réaliser le projet conformément aux dispositions des règlements d'urbanisme en vigueur.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

**2024-09-341**

**DEMANDE DE PERMIS PIIA – 55, RUE DE L'ANCRAGE**

---

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a été saisi d'une demande de permis de construction d'une remise au 55, rue de L'Ancre;

CONSIDÉRANT QUE le projet est assujetti au règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale 1083-2017;

CONSIDÉRANT les informations et documents soumis aux fins d'obtention du permis;

CONSIDÉRANT l'intégration de la remise avec le bâtiment principal;

CONSIDÉRANT QUE le projet respecte les critères et objectifs du règlement;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité consultatif d'urbanisme au conseil municipal – réunion tenue le 20 août 2024.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Josée Castonguay  
APPUYÉE PAR le conseiller François Boisjoly  
ET RÉSOLU

Que le conseil municipal approuve les plans soumis dans le cadre de la demande de permis de construction d'une remise au 55, rue de L'Ancre.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

**2024-09-342**

**DEMANDE DE PERMIS PIIA – 55, RUE DES ÉTANGS**

---

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a été saisi d'une demande de permis de construction d'une remise au 55, rue des Étangs;

CONSIDÉRANT QUE le projet est assujetti au règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale 1083-2017;

CONSIDÉRANT les informations et documents soumis aux fins d'obtention du permis;

CONSIDÉRANT l'intégration de la remise avec le bâtiment principal;

CONSIDÉRANT QUE le projet respecte les critères et objectifs du règlement;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité consultatif d'urbanisme au conseil municipal – réunion tenue le 20 août 2024.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Josée Castonguay  
APPUYÉE PAR la conseillère Marie-Ève Mondor  
ET RÉSOLU

Que le conseil municipal approuve les plans soumis dans le cadre de la demande de permis de construction d'une remise au 55, rue des Étangs.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

**2024-09-343**

**DEMANDE DE PERMIS PIIA – 93, RUE DE L'ANCRAGE**

---

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a été saisi d'une demande de permis de construction d'une remise au 93, rue de L'Ancre;

CONSIDÉRANT QUE le projet est assujetti au règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale 1083-2017;

CONSIDÉRANT les informations et documents soumis aux fins d'obtention du permis;

CONSIDÉRANT l'intégration de la remise avec le bâtiment principal;

CONSIDÉRANT QUE le projet respecte les critères et objectifs du règlement;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité consultatif d'urbanisme au conseil municipal – réunion tenue le 20 août 2024.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Marie-Ève Mondor  
APPUYÉE PAR la conseillère Lucie Ouellet  
ET RÉSOLU

Que le conseil municipal approuve les plans soumis dans le cadre de la demande de permis de construction d'une remise au 93, rue de L'Ancrage.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

*Le maire André Villeneuve dénonce qu'il a un intérêt particulier concernant le point suivant et se retire de la séance à compter de 20 h 22. Le quorum est maintenu.*

*Le conseiller François Boisjoly dénonce qu'il a un intérêt particulier concernant les points suivants et se retire de la séance à compter de 20 h 22. Le quorum est maintenu.*

**2024-09-344**

**DEMANDE DE PERMIS PIIA – 81, RUE LOUIS-JOSEPH-DOUCET**

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a été saisi d'une demande de permis de construction d'une remise au 81, rue Louis-Joseph-Doucet;

CONSIDÉRANT QUE le projet est assujéti au règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale 1083-2017;

CONSIDÉRANT les informations et documents soumis aux fins d'obtention du permis;

CONSIDÉRANT l'intégration de la remise avec le bâtiment principal;

CONSIDÉRANT QUE le projet respecte les critères et objectifs du règlement;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité consultatif d'urbanisme au conseil municipal – réunion tenue le 20 août 2024.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Josée Castonguay  
APPUYÉE PAR la conseillère Marie-Ève Mondor  
ET RÉSOLU

Que le conseil municipal approuve les plans soumis dans le cadre de la demande de permis de construction d'une remise au 81, rue Louis-Joseph-Doucet.

La mairesse suppléante demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

*Le maire André Villeneuve réintègre la séance à compter de 20 h 25.*

*La conseillère Josée Castonguay dénonce qu'elle a un intérêt particulier concernant le point suivant et se retire de la séance à compter de 20 h 25. Le quorum est maintenu.*

**2024-09-345**

**DEMANDE DE PERMIS PIIA – 481, RUE NOTRE-DAME**

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a été saisi d'une demande de permis de construction d'une remise au 481, rue Notre-Dame;

CONSIDÉRANT QUE le projet est assujéti au règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale 1083-2017;

CONSIDÉRANT les informations et documents soumis aux fins d'obtention du permis;

CONSIDÉRANT l'intégration de la remise avec le bâtiment principal;

CONSIDÉRANT QUE le projet respecte les critères et objectifs du règlement;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité consultatif d'urbanisme au conseil municipal – réunion tenue le 20 août 2024.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Lucie Ouellet  
APPUYÉE PAR la conseillère Lyne Clermont  
ET RÉSOLU

Que le conseil municipal approuve les plans soumis dans le cadre de la demande de permis de construction d'une remise au 481, rue Notre-Dame.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

*Le conseiller François Boisjoly réintègre la séance à compter de 20 h 26.*

*La conseillère Josée Castonguay réintègre la séance à compter de 20 h 26.*

**2024-09-346**

**DEMANDE DE PERMIS PIIA – 312-316, RUE NOTRE-DAME**

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a été saisi d'une demande de permis de rénovations extérieures au 312-316, rue Notre-Dame;

CONSIDÉRANT QUE le projet est assujéti au règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale 1085-2023;

CONSIDÉRANT les informations et documents soumis aux fins d'obtention du permis;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité consultatif d'urbanisme au conseil municipal – réunion tenue le 20 août 2024.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Lucie Ouellet  
APPUYÉE PAR la conseillère Marie-Ève Mondor  
ET RÉSOLU

Que le conseil municipal approuve les plans soumis dans le cadre de la demande de permis de rénovations extérieures au 312-316, rue Notre-Dame.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

**2024-09-347**

**OPÉRATION ENFANT SOLEIL**

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Marie-Ève Mondor  
APPUYÉE PAR la conseillère Lyne Clermont  
ET RÉSOLU

Qu'un montant de 400 \$ soit versé à Opération Enfant Soleil dans le cadre du Show Soleil, organisé par Pharmacie Julie Bourgeois.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

CONSIDÉRANT QU'une copie de la liste des comptes payés et à payer a été transmise à chacun des membres du conseil et tous déclarent en avoir pris connaissance et renoncent à sa lecture par le directeur général et greffier-trésorier;

CONSIDÉRANT QUE le directeur général et greffier-trésorier a fourni tous les documents et explications à la satisfaction de ceux-ci;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles les dépenses sont projetées.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Lyne Clermont  
APPUYÉE PAR la conseillère Josée Castonguay  
ET RÉSOLU

Que les comptes payés et à payer incluant les salaires, présentés par le directeur général et greffier-trésorier au montant de 1 221 465,09 \$ (525530 à 525745, PA 1587 à PA 1611, 13382, 13384 à 13386, 13390, 13392 à 13463) soient approuvés.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

#### PÉRIODE DE QUESTIONS DE 20 H 32 À 21 H 5

*Le conseiller Martin Lavallée s'absente de la séance de 20 h 55 à 20 h 57.*

2024-09-349

#### LEVÉE DE LA SÉANCE

---

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller François Boisjoly  
APPUYÉ PAR la conseillère Lyne Clermont  
ET RÉSOLU

Que la séance soit levée à 21 h 5.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

---

André Villeneuve, maire

---

Marc-André Maheu, directeur général et greffier-trésorier

*Je, André Villeneuve, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.*

---

André Villeneuve, maire